

Réseaux sociaux : Interdiction de se connecter au travail

D'après une récente étude de Kaspersky Lab, 64 % des entreprises françaises ont décidé d'interdire l'accès de leurs salariés aux réseaux sociaux.

Tu n'iras point sur Facebook ou Twitter. Désormais, ce commandement fait partie de la majorité des chartes de bon comportement des entreprises françaises. En effet, selon une récente étude de Kaspersky Lab, spécialisé dans la sécurité des systèmes d'information, près des deux tiers (64 %) des entreprises hexagonales refusent à leurs salariés d'aller sur les réseaux sociaux. L'accès leur est de toute manière bloqué. A l'échelle internationale, ce sont même les trois quarts des entreprises qui pratiquent cette interdiction. Adieu donc les conversations sur Facebook entre deux rendez-vous professionnels. Fini les tweets entre deux mails depuis son lieu de travail. Désormais, c'est concentration maximale pour la productivité.

Car les principales raisons évoquées pour justifier ce blocage sont que les réseaux sociaux nuiraient à l'efficacité des salariés. En effet, l'étude montre que Twitter, Facebook, mais aussi Viadeo ou Google + participeraient à la déconcentration et au parasitage des salariés. Ainsi, en 2010, les Français ont passé, en moyenne, 94 minutes par jour sur le Web, dont 63 % à des fins personnelles, d'après une étude d'Olfeo (filtrage sur Internet). Premier site visité : Facebook, loin devant Copains d'avant. Une véritable paranoïa

Les dirigeants mondiaux ont donc décidé de mettre un terme à ces pratiques. En France, 64 % des entreprises auraient donc déjà mis en place un tel système. Mais les Français ne sont pas les moins bien lotis en Europe. En effet, si en Allemagne, ce sont « seulement » 63 % des entreprises qui bloquent l'accès aux réseaux sociaux, en Italie, les interdictions sont plus poussées et touchent 77 % des entreprises et 76% en Espagne.

Mais plusieurs études démontrent qu'en plus de constituer un temps de pause nécessaire pour les salariés, aller sur Internet et notamment sur les réseaux sociaux permet de faciliter la communication entre les services. Par exemple, certains employés, lorsqu'ils sont confrontés à un problème professionnel, font régulièrement appel à leur réseau pour le résoudre. D'un autre côté, les entreprises craignent pour leur sécurité informatique et certains établissements refusent même catégoriquement l'envoi d'e-mails à l'extérieur. Une vraie paranoïa renforcée, entre autres, par l'affaire d'espionnage chez Renault. Mais il y a, à ce jour, plus de 20 millions de comptes Facebook actifs en France. Et cela, les entreprises ne vont pas pouvoir l'occulter.